

I. Sommaire – Commentaires de Suncor liés au document de travail sur le plafonnement des émissions

Contexte

Suncor comprend que le cadre proposé cherche à établir une certitude quant à l'atteinte des objectifs fédéraux de réduction des émissions pour le secteur par l'entremise d'un système de plafonnement et d'échange qui limiterait les émissions du secteur. Le cadre proposé s'ajouterait aux régimes de tarification du carbone en vigueur à l'échelle de l'économie au Canada. Selon notre évaluation, cette couche de réglementation supplémentaire ajoutera de l'incertitude, réduira la compétitivité, diminuera les investissements et, comme elle est proposée, présente la conséquence involontaire d'une limitation de la production dans le secteur.

Suncor partage l'objectif du gouvernement fédéral de réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier sans diminuer la production canadienne. Cet objectif peut uniquement être atteint par l'entremise d'investissements dans la décarbonisation et les technologies à faibles taux d'émission tandis que nous continuons à satisfaire les marchés énergétiques mondiaux. La production canadienne doit demeurer concurrentielle avec celle des autres pays afin d'attirer cet investissement requis pour la décarbonisation, puisque ces investissements et d'autres projets se concurrencent dans la recherche de capital tant à Suncor que dans les marchés à plus grande échelle.

Nous reconnaissons le souhait de certitude sur le plan des émissions. Cependant, la certitude fiscale, politique et réglementaire requise par les investissements en matière de décarbonisation est tout aussi importante pour assurer le déploiement des capitaux et l'exécution en temps opportun des projets. Ce qui fait obstacle aux projets de décarbonisation dans le secteur n'est pas un manque d'exigence réglementaire pour concrétiser ces ambitions, mais plutôt la façon dont la politique et l'environnement réglementaire existants s'allient aux stimulants financiers pour rivaliser avec les autres pays tant sur le plan des coûts d'approvisionnement que de l'attrait des investissements en matière de décarbonisation. Si ces conditions ne sont pas réunies et qu'une limite réglementaire est établie, la seule solution pour se conformer à la loi sera de limiter la production et le Canada en subira les conséquences économiques. Cela représente une issue qui ne sert pas nos intérêts communs.

Le devoir de Suncor d'investir dans des projets rentables avec le capital des actionnaires exige un environnement fiscal, politique et réglementaire attrayant. Le cadre proposé n'améliorera pas les conditions d'investissement et mènera à plusieurs résultats allant à l'encontre de nos efforts communs visant à réduire les émissions de GES dans le secteur. Comme nous l'avons décrit dans notre dernier mémoire, nous ne croyons pas qu'un

système de plafonnement et d'échange supplémentaire est une politique constructive. Par conséquent, Suncor ne peut appuyer le cadre proposé.

Principales considérations

- **Un plafonnement des émissions n'est pas nécessaire** : Le Canada a déjà un système de tarification du carbone en place et les investissements iront de l'avant une fois ce système allié aux incitatifs fiscaux appropriés. Il n'y a aucun plafonnement envisagé pour tout autre secteur industriel. Les émissions du secteur pétrolier et gazier du Canada se sont principalement accrues en raison de l'augmentation des exportations qui, si elles sont maintenues ou élargies, peuvent contribuer à financer les projets de décarbonisation nationaux.
- **Un système de plafonnement et d'échange supplémentaire nuit à la tarification du carbone existante** : La tarification du carbone est largement reconnue comme le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de GES tout en favorisant l'innovation. Par conséquent, elle est devenue le principal moyen de réglementer les émissions industrielles à l'échelle du Canada. L'ajout d'un système de plafonnement et d'échange et d'une tarification du carbone distincte pour un secteur compromet la protection de la compétitivité de la tarification du carbone pour les secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux. Cela ajoute à la complexité d'un environnement réglementaire déjà compliqué, entraînant une incertitude quant au rendement des investissements et menant à des décisions d'affecter le capital ailleurs.
- **La conformité rigide et rigoureuse, sans soutien fiscal, restreint la capacité de se conformer** : Les objectifs de réduction des émissions de Suncor et de l'Alliance nouvelles voies dépendent du soutien fiscal et politique requis pour un co-investissement, ainsi que d'une certitude réglementaire allié à un calendrier réaliste. Le cadre proposé inclut des réductions des émissions qui sont basées sur des projets non approuvés qui ne bénéficient actuellement pas du soutien fiscal et réglementaire requis pour obtenir les investissements. Le report de ce soutien repousse également les décisions d'investissement, rendant les échéanciers de projet et de réglementation trop courts pour faire progresser les projets majeurs d'ici 2030. Ce parcours créera des coûts de conformité élevés au début du régime de plafonnement et d'échange, limitant le capital disponible pour les projets de décarbonisation et augmentant la perspective d'annulation de ceux-ci.
- **Les coûts de conformité supplémentaires diminuent la compétitivité et détournent les fonds des investissements en décarbonisation** : Les coûts supplémentaires, comme tous les coûts de conformité en matière de GES, ne peuvent être transmis au consommateur puisque le pétrole se négocie en tant que produit de base mondial. Les coûts de conformité au système de plafonnement et d'échange

désavantageront le pétrole brut canadien par rapport aux autres grands producteurs imposant un coût inférieur ou aucun coût aux émissions de GES. Cela détourne également les fonds d'un investissement dans des réductions directes, augmentant la perspective d'une limitation de la production.

- **Une incertitude réglementaire continue retarde les décisions d'investissement :** Nous croyons qu'un régime de plafonnement et d'échange en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) prendrait des années à établir, avec des interprétations continues liées aux répercussions sur la tarification du carbone totale et la durée de vie des actifs. Cette situation, alliée aux délais d'ordre juridique prévus en raison de la compétence fédérale-provinciale divergente, crée énormément d'incertitude et retarderait les décisions d'investissement en décarbonisation jusqu'à ce que les principaux risques économiques et juridiques soient compris.
- **La concurrence pour les crédits limités dans le cadre d'un plafond réglementé nuit à la collaboration de l'industrie :** Suncor et les autres partenaires de l'Alliance craignent que le cadre proposé ne compromette la capacité de l'Alliance à collaborer à une infrastructure commune puisque nous serons forcés de rivaliser pour des crédits de GES limités afin de maintenir la conformité.

Recommandations de Suncor

Suncor a établi un objectif visant à réduire les émissions de GES provenant de l'exploitation des sables bitumineux et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Par l'entremise d'une collaboration avec l'Alliance, nous mettons en œuvre ce plan en différentes étapes. La première étape inclut le déploiement de diverses technologies de réduction des émissions à grande échelle, y compris l'un des plus importants projets de captage et de stockage du carbone (CSC) au monde, dont la construction est prévue dans la région de Cold Lake dans le nord-est de l'Alberta. Dans le cadre de cette première étape de l'objectif de l'Alliance, on prévoit une réduction des émissions de GES d'environ 22 millions de tonnes (Mt) avant le début de la prochaine décennie. Fait important à noter, ces projets sont toujours en attente d'une certitude fiscale, politique et réglementaire pour être approuvés. Ce soutien continue de faire défaut dans le marché canadien; cependant, le gouvernement fédéral a utilisé les estimations des réductions d'émissions potentielles qui peuvent être atteintes à l'aide d'investissements de décarbonisation appuyés de façon adéquate et choisit plutôt simplement d'établir ces résultats. La politique climatique du gouvernement doit être claire, prévisible et équilibrée pour attirer et accélérer l'investissement dans les projets de décarbonisation. Cela inclut l'abandon du cadre proposé et la conformité aux principes liés à la politique établis :

- Traiter les émissions de GES de façon équitable et harmoniser la réglementation à l'échelle des industries afin de promouvoir les solutions les plus efficaces.
- Protéger la compétitivité des secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux afin d'assurer la prospérité de l'industrie et des travailleurs canadiens.
- Proposer un cadre simple et clair, éviter les règlements en matière de GES qui se chevauchent ou qui sont contradictoires.
- Fournir le soutien fiscal et réglementaire nécessaire pour permettre la prise de décisions d'investissement positives dans le cadre des projets de décarbonisation industrielle à grande échelle.

Clôture

Nous vous remercions de nous avoir offert l'occasion de fournir nos commentaires sur le cadre proposé. Les dirigeants de Suncor souhaiteraient poursuivre les discussions avec leurs homologues fédéraux relativement aux préoccupations et aux solutions potentielles.